



Assemblée générale

UN LIBRARY

Distr.  
LIMITEE

A/C.5/42/L.22  
17 décembre 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/5 1987/22

Quarante-deuxième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 41 et 115 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

Chapitre 27 : Département de l'information

Note du Secrétariat

1. Au cours de l'examen en première lecture du chapitre 27 du projet de budget-programme pour 1988-1989 1/, la Cinquième Commission a demandé des renseignements supplémentaires au sujet de plusieurs questions posées par des délégations. Le présent document répond à cette demande. Il est présenté sous forme de réponses aux principales questions soulevées par les délégations à la Cinquième Commission.
2. Plusieurs de ces réponses sont fondées sur les renseignements fournis oralement à la Cinquième Commission par le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget et par le Contrôleur ainsi que sur ceux fournis à la Commission politique spéciale par la Secrétaire générale adjointe à l'information lors de l'examen du point 78 de l'ordre du jour.
3. Les questions posées étaient les suivantes : sur quoi se fonde la réforme de la structure administrative du Département? Est-elle directement liée à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986? S'agit-il d'une réforme des programmes ou seulement d'une réforme des structures administratives? Ou en est l'application de la réforme? On a également posé des questions concernant la place accordée au principe de la répartition géographique équitable dans l'application des réformes touchant le Département et l'incidence des réformes sur certaines activités relatives au programme.
4. Les Etats Membres se sont toujours intéressés au fonctionnement du Département. Il convient de rappeler que le Département a fait l'objet en 1983 d'une évaluation approfondie (E/AC.51/1983/7) dont le Comité du programme et de la coordination (CPC) a examiné les résultats à sa vingt-troisième session. Le CPC a examiné l'application de ses recommandations à sa vingt-sixième session, en 1986,

dans le cadre du cycle normal de ses examens triennaux. A cette occasion, le CPC a formulé 15 nouvelles recommandations qui, avec ses observations et ses décisions, figurent aux paragraphes 80 à 95 de son rapport sur les travaux de sa vingt-sixième session 2/. Ces recommandations portent à la fois sur des questions de programmation et de gestion. L'essentiel des vues du CPC peut se résumer comme suit :

a) Il importe de définir et d'identifier clairement les utilisateurs et les publics visés pour faciliter la fourniture en temps voulu des produits inscrits au programme ainsi que l'évaluation de leur qualité, de leur pertinence et de leur impact;

b) Le Département devrait procéder à des études de marché bien conçues pour analyser la demande d'un produit particulier et adapter ses produits aux besoins et au profil des publics visés;

c) Il faudrait mettre en place des mécanismes de rétro-information fonctionnant dans les deux sens qui assureraient une meilleure liaison entre le Siège et les centres d'information des Nations Unies;

d) Il faudrait améliorer et affiner davantage le système de collecte des données et de suivi établi par le Département de l'information.

5. Le CPC a conclu :

"Etant donné le degré généralement non satisfaisant d'application des recommandations faites à la vingt-troisième session sur les activités du Département de l'information, le Comité a demandé de lui soumettre, pour examen à sa vingt-huitième session en juin 1988, un bref rapport de suivi sur l'application des présentes recommandations." 3/

6. A sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a examiné et adopté les recommandations du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 4/. Une de ces recommandations [la recommandation 37 (1)], qui a trait au fonctionnement du Département de l'information, se lisait comme suit :

"Il faudrait réexaminer de manière approfondie les fonctions et méthodes de travail du Département de l'information, ainsi que ses orientations, en vue d'actualiser son rôle et lesdites orientations et, par-là, d'améliorer la capacité qu'a le Département de fournir des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies, comme l'ont demandé les organes intergouvernementaux. A cet effet, il faudrait rationaliser les méthodes de travail du Département pour qu'à l'avenir une plus grande part des crédits qui lui sont alloués serve à financer des activités liées aux programmes."

7. En mars 1987, le Secrétaire général a nommé une nouvelle Secrétaire générale adjointe et l'a chargée du Département de l'information. Son mandat consistait, en bref, à obtenir aussi rapidement que possible le maximum d'efficacité dans le fonctionnement du Département et dans l'accomplissement du mandat qui lui était

confié. Pour y parvenir, la Secrétaire générale adjointe a proposé une nouvelle structure administrative, que le Secrétaire général a approuvée et dont les principaux objectifs sont les suivants : en matière de planification, mieux définir et mieux coordonner les programmes relatifs aux questions prioritaires pour les Nations Unies; en matière de production, améliorer la qualité et les délais; en matière de services, faire preuve de souplesse et répondre aux besoins; en matière de diffusion, agir rapidement et atteindre les utilisateurs visés; et en matière d'évaluation, bien identifier les publics et évaluer de manière plus exacte l'impact des activités. Fonctions et compétences coïncident au sein de la nouvelle structure, qui devrait contribuer à éliminer les chevauchements et la dispersion des responsabilités.

8. La nouvelle structure administrative est mise en place en plusieurs phases de manière à ne gêner qu'au minimum les activités en cours du Département. Dans l'esprit du Secrétaire général, cette réorganisation doit se faire de façon souple et, vu son ampleur, des ajustements devraient être nécessaires pour tenir compte de certaines préoccupations en matière d'administration, de programmes et de politiques. Ces ajustements respecteront pleinement le programme de travail du Département, tel qu'il figure dans le document A/42/6 (sect. 27). Toute modification proposée pour appliquer ce programme de travail sera soumise pour approbation à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du CPC et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), dans le cadre de l'examen des montants estimatifs révisés présentés en 1988.

9. Les révisions proposées pour le budget-programme et le plan à moyen terme seront soumises à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session par l'intermédiaire du CCP et du CCQAB. Le CPC examinera aussi, à sa prochaine session, un rapport sur l'application des recommandations faites à l'issue de l'examen triennal des travaux du Département. Ces documents seront modifiés de manière à traduire les vues exprimées par les Etats Membres lors des examens pertinents qui auront eu lieu au CPC, à la Commission politique spéciale et à la Cinquième Commission, au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

10. Un certain nombre de délégations ont exprimé quelque inquiétude au sujet de certaines questions prioritaires 5/ comme la lutte contre l'apartheid, la Namibie, la Palestine et la décolonisation. Dans ces domaines et dans les autres domaines prioritaires définis comme tels par l'Assemblée générale, l'objectif de la réorganisation du Département est précisément d'assurer une approche plurimédiatique plus cohérente et mieux coordonnée de manière à accroître au maximum l'impact des activités du Département. Un des principaux objectifs de la réforme est non seulement de maintenir et d'encourager l'intérêt que suscitent actuellement ces questions si importantes pour la communauté mondiale, mais aussi de toucher un public plus large de manière à étendre et à multiplier cet intérêt. Les programmes d'information sur ces sujets seront plus larges, plus engagés et auront un impact plus grand - ce sera là la principale différence. Les inquiétudes exprimées par les Etats Membres au cours du débat seront prises en considération lors de la mise en forme définitive de la structure administrative et du programme de travail, dont il sera tenu compte dans les montants estimatifs révisés qui seront soumis à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session.

11. Certaines délégations se sont demandées, à cet égard, si la "centralisation" de certains programmes permettrait aux produits du Département de faire une place suffisante aux perspectives et aux préoccupations régionales. Les unités régionales continueront à produire leurs propres programmes ordinaires comme dans le passé. Mais on envisage aussi d'augmenter ces programmes en adaptant des documents ou des programmes pertinents produits au niveau central. En ce qui concerne l'introduction de nouvelles langues, l'objectif du Département est d'atteindre un public aussi large que possible dans le monde, et il lui faut pour cela utiliser des moyens de communication extrêmement divers, notamment en adaptant à l'intention du public local des programmes des Nations Unies chaque fois que la chose est possible. Là encore, les craintes exprimées par des Etats Membres au cours du débat seront prises en considération lors de la mise en forme définitive de la structure administrative et du programme de travail sur la base desquels seront établis les montants estimatifs révisés qui seront soumis à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session.

12. En ce qui concerne la question de la répartition géographique du personnel du Département, les tableaux 1 et 2 indiquent la répartition des effectifs par région, au 1er janvier 1986 et au 1er janvier 1987. Ces tableaux ont été présentés au Comité de l'information à sa session de 1987. En outre, des renseignements plus détaillés ont été demandés au sujet des fonctionnaires du Département qui appartiennent à la catégorie des administrateurs et sont originaires de l'Afrique et des Caraïbes. Ces renseignements sont présentés dans le tableau 3.

Tableau 1

Fonctionnaires du Département de l'information occupant  
 des postes soumis à la répartition géographique

(En pourcentage)

Région	Pourcentage moyen souhaitable	Effectifs réels	
		1er janvier 1986	1er janvier 1987
Afrique	13,6	17,6	17,8
Amérique du Nord et Caraïbes	19,4	25,6	25,3
Amérique latine	7,8	8,0	8,3
Asie et Pacifique	18,4	16,8	17,0
Europe occidentale	23,1	19,8	19,1
Europe orientale	11,9	7,6	8,3
Moyen-Orient	5,8	4,6	4,2
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau 2

Répartition par région des fonctionnaires de rang supérieur  
 (P-5 et au-dessus) du Département de l'information

(En pourcentage)

Région	1er janvier 1986	1er janvier 1987
Afrique	16,1	15,9
Amérique du Nord et Caraïbes	19,3	17,5
Amérique latine	4,8	4,8
Asie et Pacifique	20,9	23,8
Europe occidentale	19,3	22,2
Europe orientale	9,8	7,9
Moyen-Orient	9,8	7,9
Total	100,0	100,0

Tableau 3

FONCTIONNAIRES OCCUPANT DES POSTES D'ADMINISTRATEUR DANS LE DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION  
 QUI SONT ORIGINAIRES DE L'AFRIQUE ET DES CARAÏBES

	ENSEMBLE DU SECRETARIAT		DEPARTEMENT DE L'INFORMATION a/		Lieu d'affectation des fonctionnaires au 30 novembre 1987
	Moyenne souhaitable pour la région	Fonctionnaires en poste au 30 juin 1987	Fonctionnaires en poste au 30 juin 1987	Fonctionnaires en poste au 30 novembre 1987	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Siège
<u>Afrique</u>					Centres d'information des Nations Unies
Total	366,8	13,6	428	17,8	42 (228) 18,4 30 12
D-2			- (6)	-	(6) - -
D-1			2 (16)	12,5	2 (13) 15,4 1 1
P-5			8 (45)	17,8	8 (42) 19,0 2 6
P-1 à P-4			32 (168)	19,0	32 (166) 19,3 27 5
<u>Caraïbes b/</u>					
Total	79,4	2,9	70	2,6	5 (236) 2,1 4 (228) 1,8 2 2
D-2			1 (6)	16,7	- (6) - -
D-1			- (16)	-	- (13) - -
P-5			- (45)	-	- (42) - -
P-1 à P-4			4 (168)	2,4	4 (166) 2,4 3 1

a/ Les chiffres entre parenthèses représentent les totaux pour le Département de l'information. Les totaux de 236 au 30 juin 1987 et de 228 au 30 novembre 1987 comprennent le poste de Secrétaire général adjoint.

b/ La définition du Groupe d'Etats appartenant à la région des Caraïbes est celle utilisée dans la composition du Secrétariat (A/42/636). Il y a, en outre, au Département de l'information, un fonctionnaire (P-3) de Cuba et deux fonctionnaires (P-5 et P-3) de Haïti.

13. La Secrétaire générale adjointe à l'information a indiqué en termes catégoriques à la Commission politique spéciale qu'elle était résolue à obtenir la répartition géographique la plus large possible des effectifs du Département, comme le montre l'extrait suivant de sa déclaration du 19 novembre 1987 :

"Comme il doit atteindre tous les peuples du monde et communiquer avec eux, le Département de l'information doit faire appel aux compétences de personnes représentatives de tous les milieux culturels et linguistiques, ce qui ne peut être garanti que par une large représentation géographique. Bien que la situation du Département de l'information ne soit pas sensiblement différente de celle de l'ensemble du Secrétariat, ce n'est pas une situation dont je sois pleinement satisfaite. Je tiens donc à assurer la Commission que je n'épargnerai aucun effort pour améliorer constamment cette situation. Je voudrais, en particulier, que les Membres sachent que je prends des mesures urgentes pour corriger le déséquilibre qui existe actuellement parmi les fonctionnaires de rang supérieur."

Bien que la question de la répartition géographique équitable doive être considérée au niveau de l'ensemble du Secrétariat, les objectifs définis plus haut guideront les services du Secrétariat intéressés dans l'application du processus de réforme qui est actuellement en cours et dont il sera tenu compte dans les montants estimatifs révisés que l'Assemblée générale examinera à sa quarante-troisième session.

14. La question de l'utilisation de consultants par le Département a donné lieu à un certain nombre d'observations relatives au déséquilibre géographique dont témoigne une liste qui a été distribuée officieusement dans les corridors. Le Département fait appel à diverses ressources pour exécuter son programme de travail. Le personnel ordinaire est renforcé, si besoin est, par du personnel temporaire engagé à court terme, par des personnes payées à l'ouvrage et par des consultants, selon les besoins particuliers. En 1987, plus de 700 contrats de ce genre ont été passés pour des services de personnes possédant des connaissances spécialisées ou des compétences techniques extrêmement variées - traducteurs contractuels, participants à des tables rondes dans des programmes de télévision, narrateurs pour des programmes de radio ou de vidéo, artistes, etc. Dans le cas de la gestion organisationnelle, l'étude sur la restructuration du Département, dont le coût est pris en compte dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 1986-1987 (A/C.5/42/40/Add.27), a été confiée à la Secrétaire générale adjointe récemment nommée, qui a été priée d'engager rapidement à cette fin des personnes dont elle connaissait personnellement la compétence. La Secrétaire générale adjointe a indiqué à la Commission politique spéciale que, naturellement, cette façon de procéder ne deviendrait pas une pratique générale car, là encore, elle était absolument convaincue de la nécessité d'assurer une large répartition géographique.

Notes

1/ A/42/6 (sect. 27).

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 33 (A/41/38).

3/ Ibid., par. 93.

4/ Ibid., Supplément No 49 (A/41/49).

5/ Des renseignements détaillés ont été fournis par écrit dans certains cas. Ils sont reproduits en annexe.



Annexe

REPONSES AUX QUESTIONS POSEES PAR CERTAINES DELEGATIONS  
A LA CINQUIEME COMMISSION

I

Le représentant du Kenya a demandé, entre autres, combien de programmes anti-apartheid étaient actuellement produits chaque année et combien seraient produits selon la nouvelle structure du Département de l'information.

Il faut souligner que les programmes anti-apartheid et les programmes connexes sont produits non seulement par la Section des programmes anti-apartheid du Service de la radio, mais aussi par d'autres sections et groupes de ce service, ici, à New York, dans six langues officielles et 11 langues non officielles, y compris le Sesotho, le Setswana, le Xhosa et Zoulou.

Le tableau A.1 indique en détail les produits du Département de l'information (Siège seulement) pour 1986-1987 et les produits estimatifs pour 1988 sur la question de l'apartheid.

Selon la nouvelle structure, les produits actuels seraient maintenus et développés si besoin est, en fonction de l'évolution de la situation concernant l'apartheid aux Nations Unies et en Afrique du Sud, ainsi que de la possibilité pour les stations de radio d'utiliser de manière systématique les programmes produits par le Service de la radio de l'ONU. Ce facteur est important car le Département de l'information n'a pas directement accès au public de la radio et de la télévision. Il dépend entièrement des organismes de radiodiffusion nationaux pour l'utilisation de ses produits.

En 1988, par exemple, le Département a l'intention de mettre à la disposition de certains Etats de première ligne un programme d'informations hebdomadaire transmis par téléphone sur les faits nouveaux relatifs à l'apartheid et les problèmes de l'Afrique du Sud. Il reprendra aussi la production de programmes en afrikaans si les organismes de radiodiffusion sont disposés à accepter des programmes dans cette langue.

Le Département est en train d'élaborer une nouvelle stratégie de promotion et de distribution pour ses produits d'information anti-apartheid dans d'autres régions cibles.

Outre les reportages de radio et de presse sur ses diverses activités, y compris les séminaires régionaux prévus pour 1988 dans de grandes villes comme Lima, Accra, La Haye et Nice et autres activités, le Département produira au moins 40 programmes documentaires radiophoniques spéciaux sur des aspects particuliers de l'apartheid. Les programmes de télévision "World Chronicle" et "L'ONU en action" seront aussi en partie consacrés à la question de l'apartheid.

Un élément important des programmes de travail du Département sur la question de l'apartheid pour 1988 sera la création, dans le Service de la direction des projets et de la promotion, d'un centre de liaison pour les activités anti-apartheid où l'accent sera mis sur une approche multimédia de la planification, de la production, de la diffusion et de l'évaluation.

Tableau A.1

Produits des activités d'information du Département de l'information au Siège sur la question de l'apartheid, à l'exclusion des activités relatives aux ONG

Programmes	1986 (chiffres effectifs)	1987 (chiffres effectifs) <u>a/</u>	1988 (chiffres estimatifs) <u>b/</u>
<b>1. <u>Radio</u></b>			
a. Documentaires et reportages (14 minutes)	882 (Af, A, Ar, C, Bg, Ses, E, Tsw, Xho, zoulou, Po) <u>c/</u>	697 (Af, Ar, Bg, C, R, Ses, E, Tsw, Xho, zoulou)	900
b. Magazines	197 (Ar, A, C, F, E, R, Bg, Hi, In, Po)	235 (Ar, A, C, F, E, R, Bg, Hi, In, Po)	225
c. Bulletins d'information, y compris les bulletins transmis par téléphone	40 (A, E)	112 (A, F, E, Po)	150
<b>2. <u>Télévision/photos</u></b>			
a. Film documentaire (30 minutes)	1 (A, F, E)	1 (Ar, F, E)	1 (Ar, A, F, E)
b. Messages télévisés			2 (Ar, A, F, E)
c. Reportage (30 minutes)	1 (A)		4 (A)
d. Magazines régionaux	4 (F)	2 (F)	10 (A, F)
e. Programmes d'information	38 (A)	17	
f. Diapositives, séries/panneaux de diapositives	13	5	15
<b>3. <u>Presse/publications</u></b>			
a. Brochures (réimprimées) (nombre d'exemplaires)	1 000 (Ar), 6 600 (A), 5 000 (F), 5 000 (E), 2 000 (G), 2 000 (Po)	1 000 (Ar)	7 000
b. Brochures (nouvelles) (nombre d'exemplaires)	10 000 (A), 5 000 (F), 5 000 (E)		
c. Communiqués de presse	77 (A), 59 (F)	15 (A), 11 (F)	100 (A), 5 (F)

a/ Les chiffres pour 1987 ne portent que sur le premier trimestre, à l'exception des chiffres relatifs aux programmes de radio, qui vont jusqu'en novembre 1987.

b/ Chiffres estimatifs concernant le projet de budget pour 1988/1989.

c/ Langues : Ar - Arabe; A - Anglais; F - Français; Af - Africains; C - Chinois; Bg - Bengali; Ses - Sesotho; E - Espagnol; Tsw - Tswana; Xho - Xhosa; Zoulou; Po - Portugais; R - Russe; Hi - Hindi; In - Indonésien.

## II

Le représentant du Congo a demandé s'il y avait effectivement trois postes de langue française dans le Service de la radio et s'il étaient tous occupés. Oui, il y a trois postes pour la Section française de presse, dont deux sont liés au Groupe de l'Afrique. Dans le groupe de l'Afrique, un poste est occupé tandis que l'autre est temporairement gelé. Les fonctions liées à ce dernier poste sont des fonctions hautement prioritaires qui sont actuellement exercées par une personne recrutée au titre d'un contrat de louage de service en attendant qu'il soit mis fin au gel du recrutement.

Le représentant du Congo voulait aussi savoir combien de postes étaient envisagés dans la nouvelle structure pour l'établissement des programmes en anglais, en français, en portugais et en kiswahili. Il est encore trop tôt pour entrer dans les détails de la répartition des postes dans la nouvelle restructuration. Mais on peut supposer que, parmi les programmes d'informations et de reportages, il y aura des programmes de radio à la fois en anglais et en français. Dans les groupes régionaux, les six langues officielles seront réparties en fonction des nombreuses demandes des régions intéressées. Pour le reste, rien n'a encore été arrêté définitivement, en particulier en ce qui concerne le swahili et le portugais. La production dans ces langues continuera, bien entendu.

Le représentant du Congo s'est demandé pourquoi on tendait, selon lui, à centraliser la programmation dans le Département de l'information, alors qu'il existait à l'extérieur de l'ONU une tendance à décentraliser dans les autres médias. Sa question était liée à une observation faite par le représentant du Kenya à la 43e séance, le 24 novembre, selon laquelle les programmes ne devaient pas être planifiés centralement mais devaient être simplement traduits dans les langues locales.

Le Département de l'information n'a pas les ressources voulues pour assurer les services de planification, de recherche et de production nécessaires pour établir des programmes dans toutes les langues officielles et non officielles. Une certaine répartition des ressources a été nécessaire jusqu'à présent et le sera encore plus que jamais à l'avenir. A l'heure actuelle, un nombre important de programmes de radio (par exemple, les informations et les programmes thématiques spéciaux anti-apartheid) sont produits au niveau central et adaptés dans d'autres langues. De nombreux programmes sont adaptés, et non pas simplement traduits, pour répondre aux besoins régionaux. C'est là une pratique courante dans les organismes de radiodiffusion nationaux et internationaux.

Le représentant du Congo voulait également savoir pourquoi les télémagazines régionaux avaient été supprimés. Ils n'ont pas été supprimés; en fait, ils ont été élargis.

Quant au programme de télévision "L'ONU en action", qui a été diffusé dans le monde entier, le représentant du Congo s'est demandé s'il était efficace et si son contenu intéressait des pays comme le sien. Ce programme a pour objet de communiquer un message important sur les questions relatives à l'ONU au public le plus large possible dans le monde entier. Il se peut que certaines de ses rubriques n'intéressent pas toujours certains publics. Mais ce programme est

adapté au marché local dans la mesure où il est diffusé sous forme de bulletins d'information locaux dont la durée ne dépasse pas trois minutes. Pour d'autres marchés, où la durée des programmes peut être plus longue, nous avons des programmes hebdomadaires comme World Chronicle. Les télémagazines sur le développement, par exemple, sont préparés en tandem avec nos publications African Recovery et Forum du développement ainsi qu'avec les programmes radiophoniques qui traitent des mêmes questions.

Le représentant du Congo a demandé s'il n'y avait pas dans le Département de l'information des journalistes africains qui pourraient produire des programmes de télévision. Nous avons effectivement dans le Département de l'information des journalistes africains dont certains sont des producteurs de programmes de radio et de télévision et c'est en cette qualité qu'ils travaillent.

-----